



## chanegement de poste sans augmentation ni avenant

Par **laurentaoutin**, le **29/01/2013** à **17:06**

Bonjour,

je suis actuellement technicien de bureau d'etudes cela fait 2ans et demi que je suis dans la societe et il ya maintenant 6 mois j'ai eu une nomination officielle avec mail de la direction, organigramme...indiquant ma nouvelle fonction ainsi que mes nouvelles missions.

et je n'ai eu ni augmentation ni avenant au contrat.

malgre plusieurs mail silence radio de ma direction qui me dit que mon poste est toujours en validation...

Est-ce legal et que puis je faire?

merci d'avance.

cordialement

Par **P.M.**, le **29/01/2013** à **17:17**

Bonjour,

Si l'employeur voulait prévoir une période probatoire, il pouvait le faire justement en le mentionnant dans un avenant mais normalement le salaire doit être revalorisé dès la prise des nouvelles fonctions...

Par **laurentaoutin**, le **29/01/2013** à **17:19**

merci beaucoup c'est bien ce qu'il me semblait.

j ai demande un entretien avec ma direction par courrier recommande.avec copie des pieces justifiant ma demande